DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
PLOEMEUR

Section : DB
Qualité du plan : P4
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 15/05/2008
Support numérique : ---------------

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 4005 B
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : ------------------

Cachet du service d'origine :
CENTRE DES IMPOTS FONCIER DE LORIENT
3, place François MITTERRAND
B.P. 2232
56322 LORIENT CEDEX
Téléphone : 02 97 84 91 81
Réception du lundi au vendredi
de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16h
ou sur rendez-vous

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - ~~D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau~~ ;

B - En conformité d'un piquetage : janvier 2009 effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le janvier 2009 par M. Laurent MARTIN géomètre à LORIENT.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A LORIENT, le 26.1.2009

Pour les parts

Document d'arpentage dressé
par M. Laurent MARTIN
à LORIENT
Date : 26 / 1 / 2009
Signature :

SARL Laurent MARTIN
Géomètre Expert Foncier D.P.L.G.
(Inscription à l'ordre n°05235)
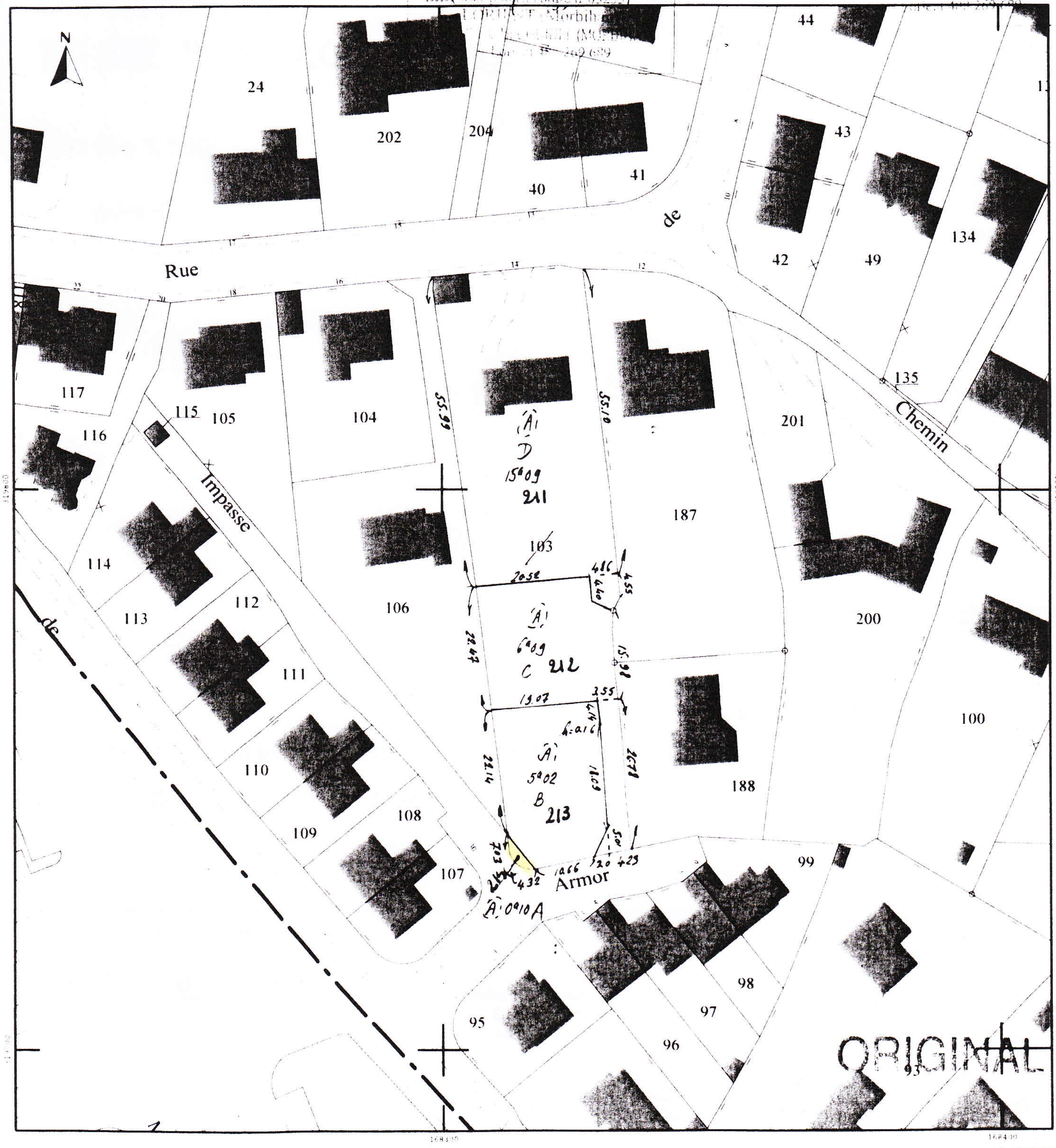
(1) Rayer les mentions inutiles ... d' une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-même le piquetage
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...)
(3) Précisez les noms et qualités ... du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant)